Rapport 2021

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le décret n° 2011-687 du 17/6/2011 impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de rédiger chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est discuté et approuvé par les élus à l'occasion des débats budgétaires.

Il comporte :

_le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité
_le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ce décret, applicable dès la préparation du budget 2012, concerne :

_les communes de plus de 50 000 habitants,
_les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants,
_la collectivité de Corse,
_les départements et les régions.

Le rapport doit s'articuler autour des cinq finalités du développement durable :

_Lutte contre le changement climatique,
_Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources,
_Épanouissement de tous les êtres humains,
_Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
_Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

ÉDITO



Le développement durable, notre quotidien

Le rapport annuel consacré au développement durable que notre Assemblée examine chaque année, revêt, en ce début de mandat, une couleur toute particulière, notamment grâce à la désignation, au sein de l'exécutif départemental, d'une vice-présidence en charge de l'énergie. S'il est vrai que notre institution a depuis longtemps consacré l'environnement et le développement durable comme une vertu imprimant chaque domaine de nos compétences, la question énergétique sera désormais mieux réfléchie et mise en avant, dans les politiques que nous menons, au service des Jurassiens.
Dans ce rapport, vous trouverez ce que nos services ont mis en œuvre, à la suite des décisions de l'assemblée, au cours de l'année qui s'achève, pour conserver au Jura ses trésors de biodiversité, toile de fond et écrin de toutes les activités humaines qui forment notre territoire, rural, industriel, et acteur de toutes les solidarités.
Je vous en souhaite bonne lecture. Qu'au début d'un nouveau mandat, que chacun soit assuré que notre assemblée poursuivra les principes du développement durable, pour que le Jura progresse en compétitivité, en mobilité et en attractivité, sans porter atteinte à l'environnement, que nous voulons légué enrichi à nos enfants.

Clément PERNOT
Président du Département du Jura



SOMMAIRE



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

ÉCOLOGIE

PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

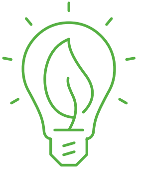



Écologie

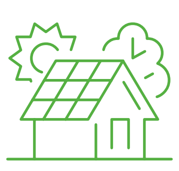

Écosystème


Protection Environnementale

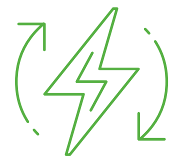

Développement Durable

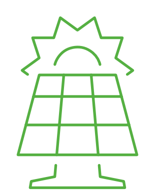

Technologie Verte

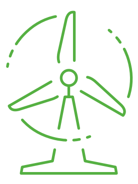

Ville Propre


Maison Écologique


Inndustrie Propre


Énergie Renouvellable


Panneau Solaire


Éolienne


Biocarburant

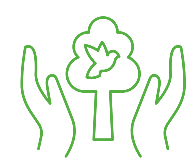

Terre


Changement Climatique


Réchauffement Terrestre

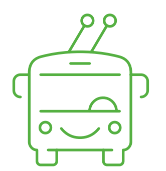

Pollution

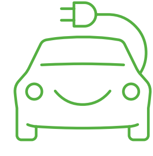

Penser Environnement


Conservation de la Nature

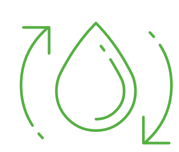

Naturel

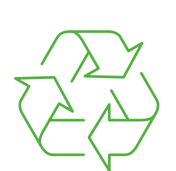

Mode de vie Sain

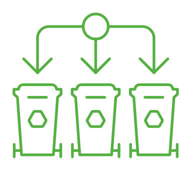

Transport Écologique

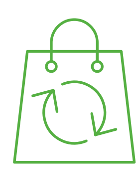

Voiture Électrique


Zéro Émission


Eau Fraiche


Recyclage


Tri des Déchets


Sacs Réutilisables


Effet de Serre



LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

CONSOMMATIONS ÉNERGETIQUES DES BÂTIMENTS

Le décret d'application de l'article 175 de la loi ELAN (pour Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), dit décret tertiaire, impose aux locataires et propriétaires de bâtiments ou parties de bâtiments tertiaires dont la surface est égale ou supérieure à 1 000 m², un suivi et une diminution de leurs consommations énergétiques, l'objectif étant de réduire celles-ci de 40 % pour 2030, 50% pour 2040 et 60 % pour 2050 , par rapport à une année de référence choisie entre 2010 et 2020. 75 sites sont concernés pour le département.

Les actions à déployer peuvent porter sur :

_la performance énergétique des bâtiments,
_l'installation d'équipements performants et de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements,
_les modalités d'exploitation des équipements,
_l'adaptation des locaux à un usage économe en énergie et le comportement des occupants.

Le décret tertiaire fixe également les modalités de mise en place d'OPERAT, une plateforme informatique permettant de recueillir et de suivre les consommations d'énergie, et de vérifier l'atteinte des objectifs.

Les propriétaires et preneurs à bail sont ainsi tenus de transmettre les données relatives à l'année précédente et de déclarer sur la plateforme :

_les activités tertiaires exercées,
_la surface des bâtiments,
_les consommations annuelles d'énergie par type d'énergie,
_l'année de référence avec les consommations associées et les justificatifs correspondants,
_les indicateurs d'intensité d'usage relatifs aux activités hébergées,
_les modulations prévues,
_la comptabilisation des consommations d'énergie finale liées à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

La délégation à un prestataire extérieur de la transmission des consommations d'énergie étant possible, c'est la société ADVIZEO, spécialisée dans l'optimisation énergétique des bâtiments, qui a été retenue par le Département au terme d'une consultation pour les missions suivantes :

_rechercher les consommations auprès des fournisseurs d'électricité de chaque collège,
_exploiter les données fournies par les collèges, à savoir les factures des autres énergies et de l'eau depuis 2010,
_développer une plate-forme de management de l'énergie permettant la centralisation des données pour une vision énergétique du patrimoine, l'identification des dérives de consommation, la comparaison de la performance des bâtiments entre eux, le suivi des plans d'action et leur évaluation.



La première phase, à savoir, Le recueil des données « historiques » est en cours

RÉNOVATION THERMIQUE

Rénovation thermique et reprise des couvertures du collège Pierre Hyacinthe CAZEAUX de MOREZ

Les travaux font suite à des travaux de maintenance et d'améliorations thermiques précédentes : réhabilitation de la chaudière (gaz à condensation), remplacement des menuiseries extérieures.





Les résistances thermiques des matériaux mis en place sont largement conformes à la RT 2005 par éléments : une économie de 82 % est attendue pour les murs et de 72 % pour les toitures.

La mise en place d'une ventilation double flux permettra entre autres l'amélioration de la qualité de l'air intérieur.

Collège Lucien FEBVRE de SAINT-AMOUR et collège Claude Nicolas LEDOUX de DOLE

Réfection de l'étanchéité et remplacement de l'isolant thermique avec la mise en œuvre de plaques d'isolant de 160 mm en polyuréthane.



RECONSTRUCTION

Étude pour la reconstruction du CERD d'ORCHAMPS

Une équipe de maitrise d'œuvre a été désignée pour la reconstruction du centre d'exploitation avec comme cahier des charges l'approche d'une stratégie environnementale, QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments).

La proposition architecturale sera qualitative et devra être force de proposition dans les solutions techniques, économiques et pertinente face aux obligations de la transition énergétique.

Ainsi, une construction en bois du Jura, incluant l'usage de bois « scolytés », en matériaux biosourcés, en matériaux de réemploi, ainsi qu'une production d'énergie issue du photovoltaïque, sont attendus.

PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES ENTREPRISES AGRICOLES

Le Département intervient également sur le volet agricole par le biais d'une action qui vise à :

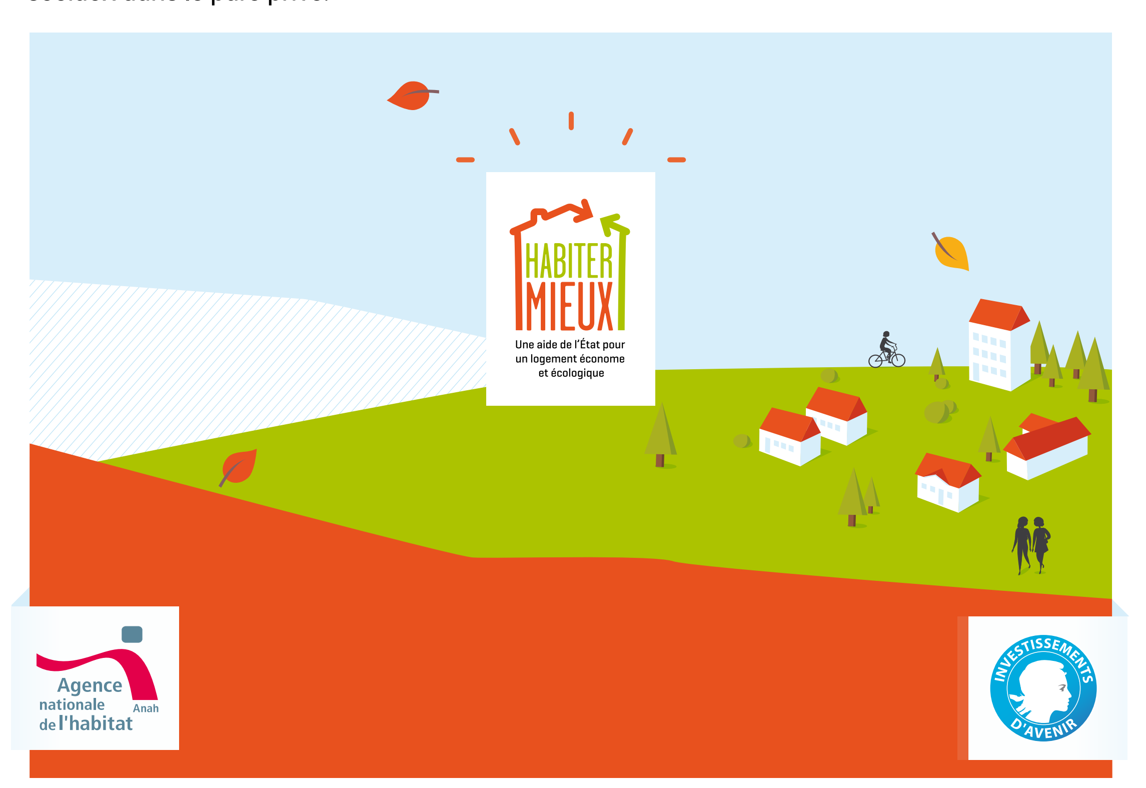
_permettre la réalisation d'un maximum de diagnostics énergétiques d'exploitations en vue d'une sensibilisation générale des exploitations aux nouveaux enjeux énergétiques,
_prendre en compte, dans les nouvelles constructions, les investissements permettant de réduire la dépendance énergétique.

L'objectif pour l'exploitant est double : enjeu environnemental et diminution des charges de consommation énergétique

PROGRAMME « « HABITER MIEUX »

Depuis sa prise de compétence pour les Aides à la pierre en 2013, le Département, délégataire de l'Anah pour le programme « Habiter mieux » mène une politique de l'habitat volontariste pour répondre aux enjeux prioritaires suivants :

_Améliorer l'habitat privé autour de 3 problématiques majeures que sont la lutte contre l'habitat indigne, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et la lutte contre la précarité énergétique ;
_Produire des logements sociaux diversifiés et adaptés aux besoins des jurassiens (familles, jeunes, public fragile, personnes âgées ou en situation de handicap) ;
_Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux en ciblant prioritairement le traitement des passoires énergétiques ;
_Revitaliser les centres-bourgs en accompagnant l'ingénierie des programmes portés par les collectivités et en favorisant la rénovation de l'habitat ainsi que la mobilisation de logements sociaux dans le parc privé.



LIMITER L'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le co-voiturage

La Collectivité veille à favoriser le covoiturage pour les déplacements des agents, notamment pour les formations.

Ainsi, le règlement formation de la collectivité prévoit de prendre en charge les frais kilométriques en véhicule personnel seul uniquement dans le cas où il n'y a pas de transport en commun ni de covoiturage possible.



L'optimisation des tournées de prélèvement

Le laboratoire départemental d'analyse réalise quotidiennement des tournées de prélèvement et de collecte des échantillons. Ces tournées ont été optimisées, tant en terme de parcours que d'utilisation de véhicules, dans le but de parcourir moins de kilomètres dans une démarche de développement durable. Les collectes de lait ont été mutualisées avec la coopérative de contrôle laitier et le groupement de défense sanitaire pour optimiser le nombre de véhicules et les points de ramassage sur les routes du Jura.

Développer l'usage de nouvelles technologies

L'usage de l'outil informatique est favorisé pour :

_Le développement des web conférences ou formations à distance
_Le suivi des entretiens professionnels annuels
_La mise à jour et le suivi des fiches de postes des agents
_La gestion du temps (badgeage, saisie des congés et absences)

Ceci permet de limiter la quantité de papier utilisé par la collectivité.

Les formations du CNFPT prévoient régulièrement une partie en « distanciel », sur poste informatique. A cet effet, une salle dédiée a été ouverte à l'Hôtel du Département, mais également au sein de deux MDS et une ARD. Ceci permet de limiter les déplacements.

Une formation de deux jours « découverte de l'outil informatique et numérique » est proposée chaque année dans le cadre du Plan de formation de la collectivité.



LES VÉHICULES

Véhicules électriques

Les premiers véhicules électriques ont été acquis en 2013 et renouvelés en 2019 et 2021.

L'autonomie a triplé, passant de 100 à 300 kilomètres.

L'utilisation a progressé de manière importante : la moyenne annuelle a évolué de 7 250 à 15 000 kilomètres, supérieure à celle des véhicules thermiques.



Système de réservation des véhicules

La réservation des véhicules au moyen du système GIR permet d'homogénéiser l'utilisation de chaque véhicule.

Le système GIR a été mis en service en juillet 2020 pour les 13 véhicules du siège et en juillet 2021 pour les 15 véhicules du PDS. Il pourra être installé prochainement sur d'autres sites.





LES TRAVAUX ROUTIERS

Enrobés recyclés et enrobés tièdes pour le renouvellement des couches de chaussées

L'utilisation des enrobés recyclés et des enrobés tièdes se poursuit dans nos programmes de renouvellement des couches de chaussées, permettant d'économiser des ressources naturelles et de limiter le rejet de CO2.

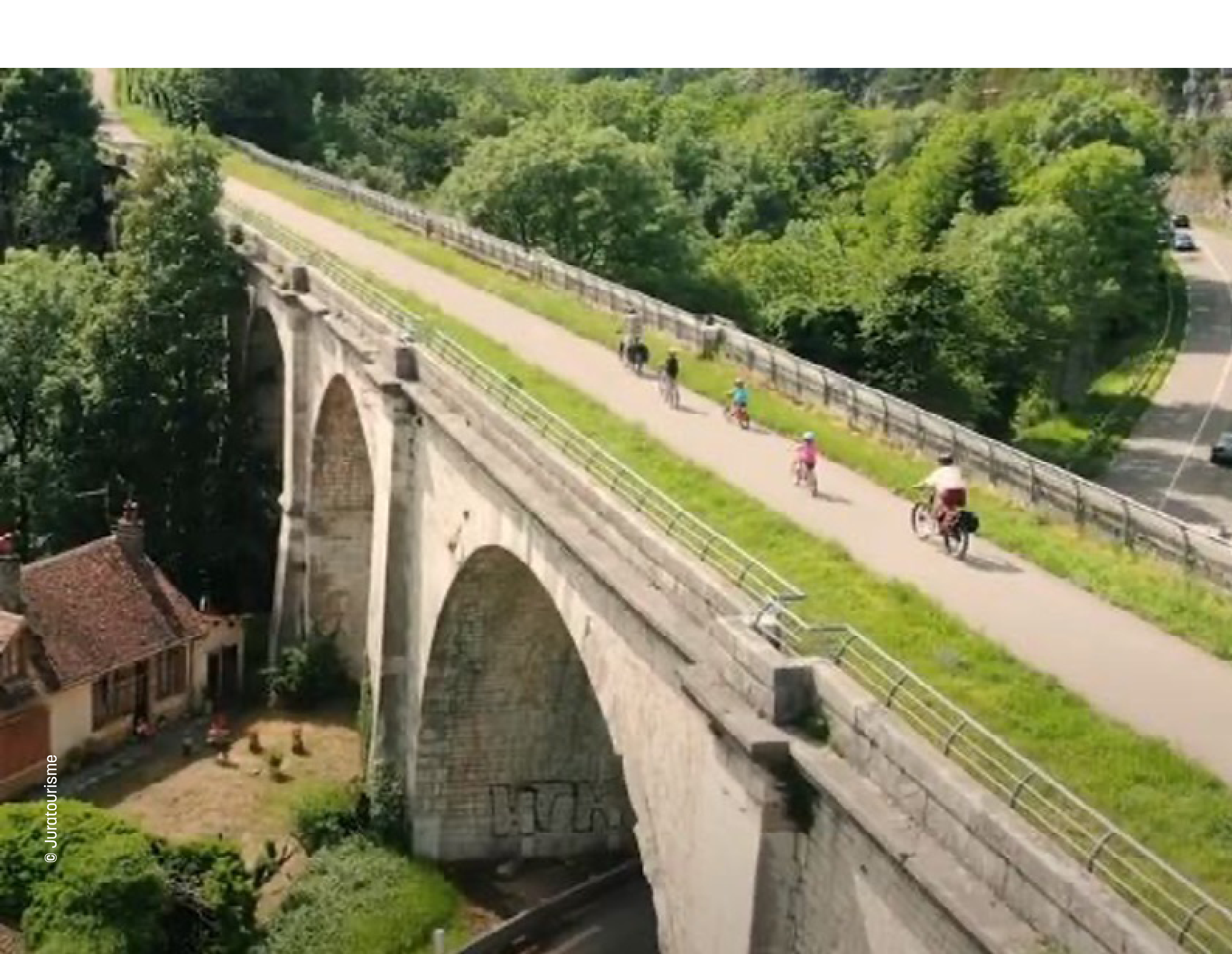
Bientôt la fin du Grand C

Le Département poursuit la réalisation de son réseau de véloroutes (le Grand C).

La Voie des Salines sera mise en service en 2021 grâce à l'aménagement d'un itinéraire provisoire entre MARNOZ et PAGNOZ, soit un itinéraire de 35 km entre SALINS-LES-BAINS et RANS (jonction avec l'Eurovélo6).

Deux nouveaux tronçons ont été mis en service sur la Voie de la Bresse Jurassienne : TAVAUX - DAMPARIS et COMMENAILLES - DESNES.

Deux missions de conseil technique ont été réalisées en 2020 dans le cadre de l'Agence départementale d'ingénierie, l'une au profit de la Commune d'ARLAY et la seconde pour le compte de la Communauté de communes du Val d'Amour.



LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DES RISQUES

Sécurité routière

Le Département assure une mission de conseil auprès des territoires pour améliorer la lutte contre l'insécurité routière dans la traversée des villages. À l'appui de cette mission, les services du Département ont élaboré un guide méthodologique qui expose la démarche à suivre (diagnostic et solutions) et qui propose une série de fiches descriptives d'aménagements.

Un nouveau programme a été mis en place pour améliorer la sécurité des carrefours. Il a permis de traiter le carrefour des RD 678 et 470 (POIDS-DE-FIOLE) et celui des RD 1005 et 415 (LES ROUSSES).

Protection contre les inondations

Le Département assure le suivi et l'entretien du dispositif de protection contre les inondations du Doubs et de la Loue (80 km de digues avec tous les ouvrages correspondants) par le biais de la Cellule Départementale d'Entretien de Rivières et d'Espaces Naturels (CDEREN-équipe de 6 agents affectés notamment à cette mission) dans le cadre du partenariat entre le Département et le Syndicat mixte Doubs Loue.

Le Département soutient le projet de diagnostic de vulnérabilité au ruissellement et de sensibilité des sols agricoles à l'érosion des communes de Jura Nord.





PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMATÉRIALISATION

La loi NOTRe a fixé un calendrier précis en matière de dématérialisation. La principale échéance a été fixée au 1er janvier 2019 avec l'obligation pour l'ensemble des collectivités de transmettre toutes leurs pièces justificatives en Dépenses/Recettes à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en version numérique et non plus en papier comme précédemment.

Cet objectif a été atteint avec succès par la collectivité départementale.

Ainsi chaque année, l'ensemble des pièces justificatives associées aux quelques 40 000 mandats et 20 000 titres que réalise la collectivité est envoyé de manière dématérialisée pour paiement.

En 2021, l'objectif est toujours de fluidifier et d'automatiser la chaine de traitement d'un document.

Plusieurs nouveaux chantiers ont, également, débuté cette année :

_La préparation de la dématérialisation du courrier de la collectivité avec une mise en place progressive à compter de 2022

_la mise à disposition d'un portail APA dématérialisé ; ce portail permettra aux potentiels bénéficiaires de l'APA (ou son représentant) de saisir en ligne et de transmettre l'ensemble des éléments nécessaires à la constitution d'un dossier, l'objectif étant de fluidifier la saisie et de réduire le temps d'instruction

_en complément du précédent chantier, la collectivité souhaite collaborer de manière encore plus fluide avec l'ensemble des Services d'Aides à Domicile et proposera courant 2022 la mise en place d'une plateforme de télégestion. Celle-ci permettra d'échanger régulièrement l'ensemble des informations nécessaires à la vie d'un dossier d'une manière dématérialisée et plus rapide. Les volumes d'informations échangées avec ces structures ne sont pas négligeables et nécessitent une automatisation des flux.

Le laboratoire départemental d'analyses, à l'image de la plateforme INFOLABO, permettant aux producteurs laitiers, depuis plus de 10 ans, la consultation en ligne de leurs résultats et/ou leur transmission par sms, a mis en place un extranet permettant la mise à disposition des résultats sur internet pour les clients en faisant la demande. Outre les économies de papier et les gains en réactivité, ce nouvel outil permet par ailleurs aux clients de consulter l'historique de leurs résultats d'analyses.



LES MILIEUX NATURELS

PROTECTION DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

C'est la cinquième année de mise en œuvre du Schéma Départemental des **Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Jura** : la mise en place de projets de sites ENS d'initiatives départementale et locale, et leur labellisation, se poursuit :

En moyenne, 11 sites ont été labellisés chaque année depuis 2016. Fin 2020, 44 sites étaient labellisés ENS pour une surface totale de 1 831 ha.

14 de ces sites sont des propriétés départementales et représentent 764 ha. Il s'agit notamment du lac de Chalain, de la rive droite du lac de Vouglans, de la confluence du Doubs et de l'Orain, et du Marais Marquis.

30 de ces sites sont des propriétés de collectivités ou d'associations et représentent 1067 ha. Il s'agit notamment des pelouses sèches des Monts dolois, des étangs de la Bresse, du lac de Chambly...

Le lac de Chalain

Le lac de Chalain, propriété départementale, est un haut lieu du tourisme jurassien mais aussi un écosystème remarquable et vulnérable. Pour améliorer et préserver cet écosystème lacustre, il a été classé en Espace Naturel Sensible en juin 2017. Le 26 juin 2018, le Président a réuni l'ensemble des acteurs et usagers pour annoncer officiellement la mise en place d'une démarche concertée et globale pour définir et mettre en œuvre des actions.

Pour répondre à cet objectif, il a annoncé :

_la mise en place de trois commissions thématiques de travail : « assainissement », « agriculture » et « tourisme ». Ces commissions sont chargées de suivre les études lancées et définir un programme de travaux ;
_la mise en place d'un conseil scientifique, composé de scientifiques spécialisés, chargé de statuer sur le fonctionnement du lac, d'identifier les sources potentielles de dysfonctionnement et de valider les différents programmes d'actions.

Au cours de l'année 2020, ces différentes instances se sont réunies à plusieurs reprises permettant d'avancer significativement sur les différents sujets.

Le conseil scientifique a confirmé la présence d'un phénomène de désoxygénation et la nécessité de mettre en œuvre des actions pour limiter les apports de nutriments dans le lac, pour restaurer le fonctionnement des milieux humides connexes (affluents et zones humides du Vernois). D'autre part, il a préconisé le suivi de différents paramètres au niveau du lac et des affluents (oxygène, température de l'eau, nutriments, macro invertébrés,...) à long terme pour mieux appréhender le fonctionnement de cet écosystème lacustre mais également apprécier les efforts qui seront mis en place par les différents acteurs et usagers. Un rapport du Conseil scientifique a été transmis au début de l'année 2020.

A la suite de ce rendu et des préconisations en matière de suivi du milieu lacustre et des milieux humides, le Département :

_a réalisé un Indice biologique lacustre (inventaire des macro-invertébrés). Cet inventaire a permis de confirmer le phénomène d'eutrophisation présent sur le lac de Chalain ;
_a équipé le lac de Chalain d'une ligne de sondes thermiques et d'une ligne de sondes en oxygène. Ces équipements permettent d'acquérir des données en continu pour ces deux paramètres et de mieux comprendre le fonctionnement du lac et le phénomène de désoxygénation ;
_a poursuivi le suivi de la qualité de l'eau sur les affluents alimentant en eau le lac de Chalain.

La commission « assainissement » **a défini un programme d'actions partagé pour limiter l'apport de nutriments dans le lac** (travaux sur les réseaux et les dispositifs d'assainissement, lancement d'études complémentaires,...). Les premiers travaux sur le réseau et la station de Marigny ont débuté en 2020. En 2021, le transit des effluents autour du lac est entièrement renouvelé.

La commission « agriculture » a suivi l'étude, confiée par le Département à la Chambre d'Agriculture, visant à caractériser les pratiques agricoles actuelles et identifier les points noirs résiduels. **Cette étude a permis de définir un programme d'actions opérationnel. Le rapport d'étude a été transmis en fin d'année 2020.**

La commission « tourisme » a suivi le lancement de l'étude confiée par le Département à un cabinet d'études spécialisé. **Cette étude a été transmise au cours de l'année 2020.**

Les rendus du cabinet en charge de l'étude touristique et les préconisations du Conseil scientifique ont encouragé le Département à s'engager dans la définition d'actions pour améliorer le fonctionnement morphologique du système lacustre et des milieux humides connexes (affluents et zone humide du Vernois). C'est pourquoi, le Département a réalisé en 2020 une étude de restauration des milieux humides qui a eu pour objectifs :

_de définir des actions pour améliorer le fonctionnement de l'écosystème lacustre (augmentation de la capacité autoépuratoire) et l'attrait paysager des berges du lac ;
_de définir des actions pour améliorer le fonctionnement de la zone humide du Vernois et des affluents ainsi que leur attrait paysager.

Le rendu de cette étude s'est effectué en fin d'année 2020.


©Juratourisme

ENS de la confluence Doubs-Orain

Pour l'ENS de la confluence Doubs-Orain, le Département porte la mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 visant à restaurer la fonctionnalité hydrologique de cette confluence, et axé sur la reconquête de la forêt alluviale et la réhabilitation de la zone humide. Les travaux de restauration ont débuté à l'automne 2019 et seront finalisés courant 2021.

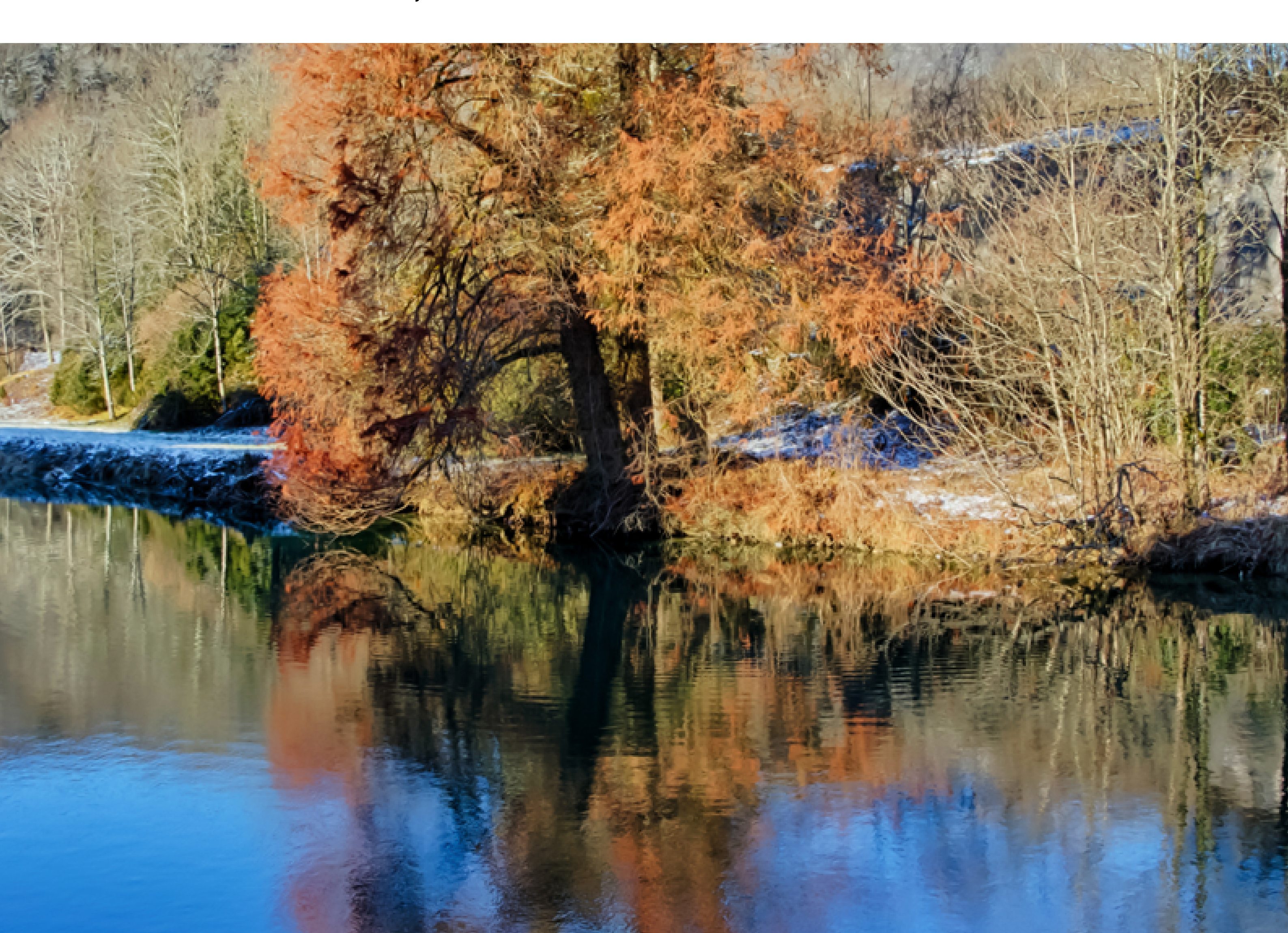
En plus de l'entretien des digues, la CDEREN assure des travaux en régie sur les ENS départementaux (exemples : gestion des épicéas bostrychés sur l'ENS de Bellecin/surchaufant, fauchage sur l'ENS de la confluence Doubs/Orain pour maintenir le milieu ouvert…).

La cellule intervient également sur les ENS locaux, en appui aux collectivités et associations gestionnaires, dans le cadre de conventions (exemples : restauration de la roselière sur l'ENS de la gravière de Pagney, fauchage pour rouvrir le milieu sur l'ENS de la morte du Mératon dans la basse vallée du Doubs, pose de clôture sur les ENS des Monts dolois).

A la suite du recensement des ouvrages routiers pouvant impacter la continuité écologique, des études de faisabilité ont été réalisées. Les études d'avant-projet pour la continuité au niveau du Pont de pierre à Saint Claude sont en cours.

Soutien aux associations environnementales

Au travers de conventions annuelles d'objectifs, et dans le cadre de son Schéma des Espaces Naturels Sensibles, le Département soutient les projets de plusieurs associations environnementales représentatives du territoire ou à vocation régionale ou interrégionale, et œuvrant en faveur des milieux naturels jurassiens.



L'EAU

Suivi de la qualité de l'eau

La poursuite en maîtrise d'ouvrage de la mise en œuvre du réseau départemental de mesures et de suivi de la qualité des eaux superficielles représente 25 stations permanentes, équipées d'enregistreurs thermiques en continu, sont suivies sur 6 campagnes annuelles réparties selon le régime hydrique des rivières afin d'évaluer leur état écologique.

Ce suivi départemental patrimonial de la qualité des cours d'eau a été mis en place en 2010 en complément des réseaux de contrôle issus de la Directive cadre sur l'eau. Les suivis à long terme, essentiels pour évaluer et comprendre les réponses des écosystèmes aux processus naturels et aux perturbations humaines, apportent l'appui scientifique et technique nécessaire à la mise en œuvre des politiques publiques pour l'amélioration des milieux notamment dans le cadre de contrats de rivières.

Un appui est apporté aux collectivités locales et aux autres partenaires dans la connaissance et le suivi de la qualité des eaux superficielles ainsi qu'un partage et la valorisation des données sur la qualité des eaux superficielles.

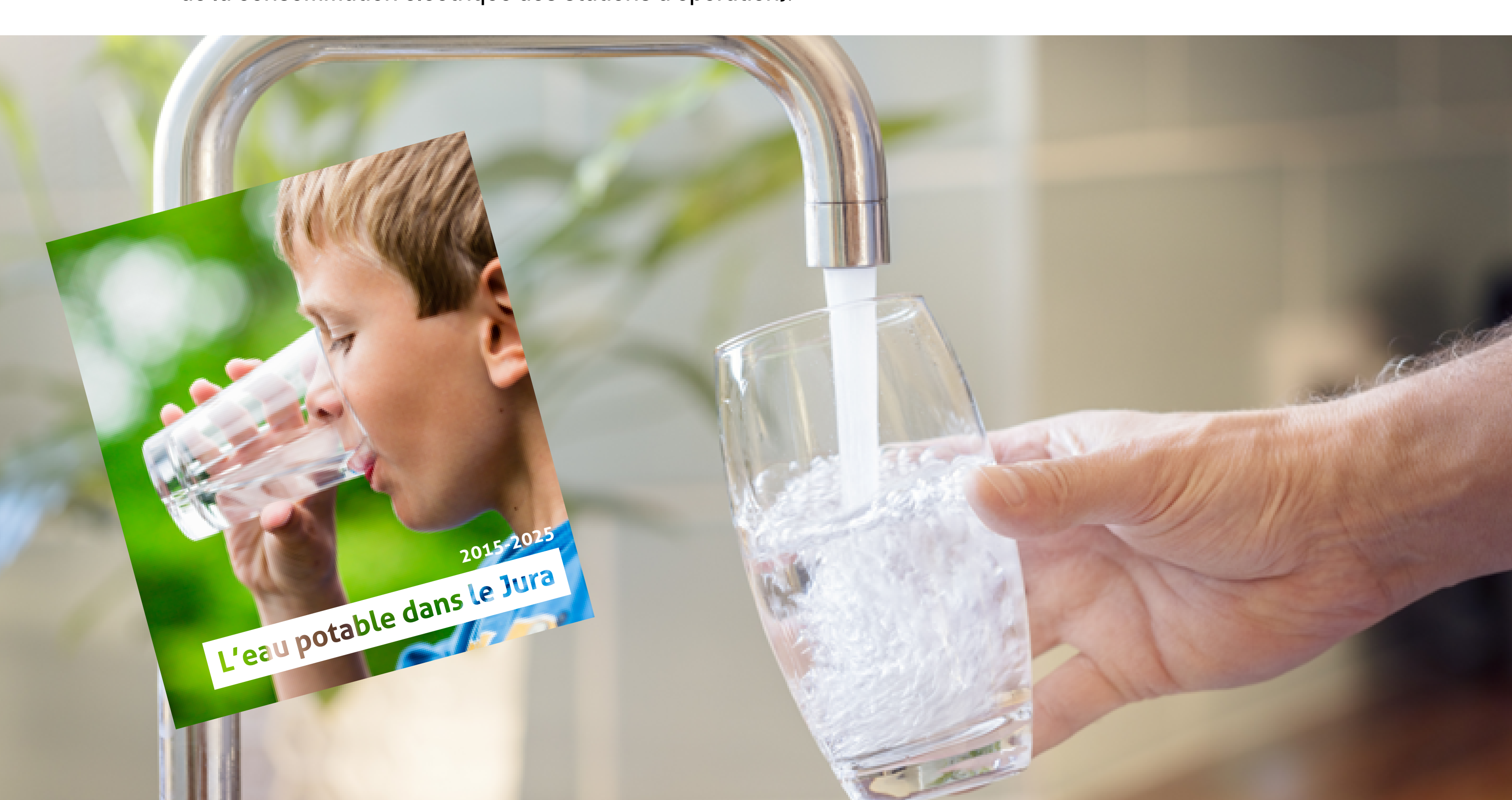
Le LDA quant à lui, suit la qualité des eaux de rivière via un réseau de mesures consistant en l'analyse de campagnes de prélèvements réalisés par la mission rivières et espaces naturels.

Un suivi des effluents rejetés dans le milieu naturel est également réalisé via l'autosurveillance d'environ 25 stations d'épuration, ainsi que via des contrôles inopinés renforcés de rejets industriels.

Assainissement et eau potable,

Le Département par le biais d'aides financières participe aux travaux d'assainissement et d'eau potable (629 790 € sur 32 opérations représentant 3,9 millions d'euros de travaux).

Il apporte également une assistance technique aux collectivités (173 unités d'assainissement adhérentes en 2020 : aide et conseils pour le bon fonctionnement des ouvrages y compris l'optimisation de la consommation électrique des stations d'épuration).



LA BIODIVERSITÉ



Plan de fauchage raisonné

L'application du plan de fauchage raisonné s'est poursuivie en 2020. L'expérimentation du fauchage tardif (2 phases au lieu de 3) s'est avérée concluante et a été généralisée sur le Haut-Jura.

Une formation spécifique a été dispensée à l'ensemble des faucheurs pour les sensibiliser de nouveau aux enjeux de protection de la biodiversité et notamment des haies.

Lutte contre les plantes invasives (Ambroisie)

Des interventions spécifiques sont prévues dans le plan de fauchage pour l'Ambroisie (arrachage et fauchage).

En 2020, on a pu constater que l'ambroisie ne progressait plus le long des routes départementales, contrairement à la tendance générale sur le Département.

La mobilisation des agents des Centres routiers commence à porter ses fruits.



Zéro phyto depuis 2013

dans les collèges

Les agents des collèges n'utilisent plus aucun produit phytosanitaire pour le traitement des espaces verts. Afin de les assister dans ce changement de pratique, chaque collège dispose d'un diagnostic et d'une fiche de préconisations. Des matériels (subvention agence de l'eau) sont achetés également.

Une brosse de désherbage mutualisée entre les collèges a été achetée pour le traitement des bordures et tourne désormais dans les établissements.

sur les bords de route

La collectivité s'est engagée dans une démarche de suppression de l'usage de produits phytosanitaires. Elle s'accompagne de la mise en place de techniques alternatives.

Chaque Agence est désormais équipée d'un sécateur pour tailler proprement les lisières et les haies. Par ailleurs, l'Agence de SAINT-CLAUDE dispose d'une brosse mécanique pour le nettoyage des caniveaux et bordures.



Surveillance de la pathologie des espèces animales

Le LDA veille au suivi sanitaire de toutes les espèces sauvages du Département à travers le réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage (SAGIR) en partenariat avec l'ONCFS et le FDCJ.

Le LDA est aussi un laboratoire spécialisé de longue date dans les techniques de recherche et de caractérisation des agents pathogènes responsables des maladies des abeilles et des poissons. Grâce à ses outils, il contribue à une meilleure connaissance des causes de mortalités de ces espèces en élevage mais il participe également aux recherches qui visent à expliquer les fluctuations des effectifs de populations sauvages au cours du temps. Ainsi, le parasite Clinostomum complanatum a été mis en évidence pour la première fois par le LDA39 sur le territoire national sur des populations de perches.

Une épidémio-surveillance des maladies animales est réalisée via des outils de diagnostic spécifiques. Le LDA œuvre pour la détection de maladies nouvelles liées au réchauffement climatique comme les maladies vectorielles (ex : FCO, Besnoitiose, Schmallenberg) et certaines maladies virales thermodépendantes comme la maladie rénale proliférative de la truite.



L'AIR

Vérification de la qualité de l'air dans les collèges

Des mesures de la qualité de l'air intérieur ont été réalisées dans les collèges (benzène, formaldéhyde, Co2) et les entrées d'air ont été vérifiées (Bureau Veritas).

Les rapports correspondants sont transmis aux collèges pour affichage obligatoire des données.

Chaque collège va être doté cet automne de deux capteurs de Co2, ceux-ci devant permettre de mieux connaître la qualité de l'air dans un espace clos et prévoir une ventilation à des moments adaptés.





ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

FAVORISER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Apprendre des techniques pour améliorer le mieux-être au travail

Le plan de formation 2021 du Département prévoit des actions de développement personnel comme :

_« La communication et les relations professionnelles » (1 session de 2 jours)
_« Cohésion d'équipe » (2 sessions pour un total de 8 jours)

Et plus particulièrement pour les encadrants de la collectivité :

_« La communication non violente (1 session d'1 jour)
_« La gestion des situations de conflits » (1 session de 2 jours)
_« Le management des agents en télétravail (1 session d'1 jour

Accompagner les agents dans leur parcours professionnel

Conseil en mobilité

La Mission Emploi et Développement des Compétences propose des rendez-vous individuels aux agents afin de les accompagner dans leur projet d'évolution professionnelle ou de mobilité.

Un lien étroit est développé avec la Chargée de formation afin de pouvoir accompagner les agents qui ont un projet de formation personnelle dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF).

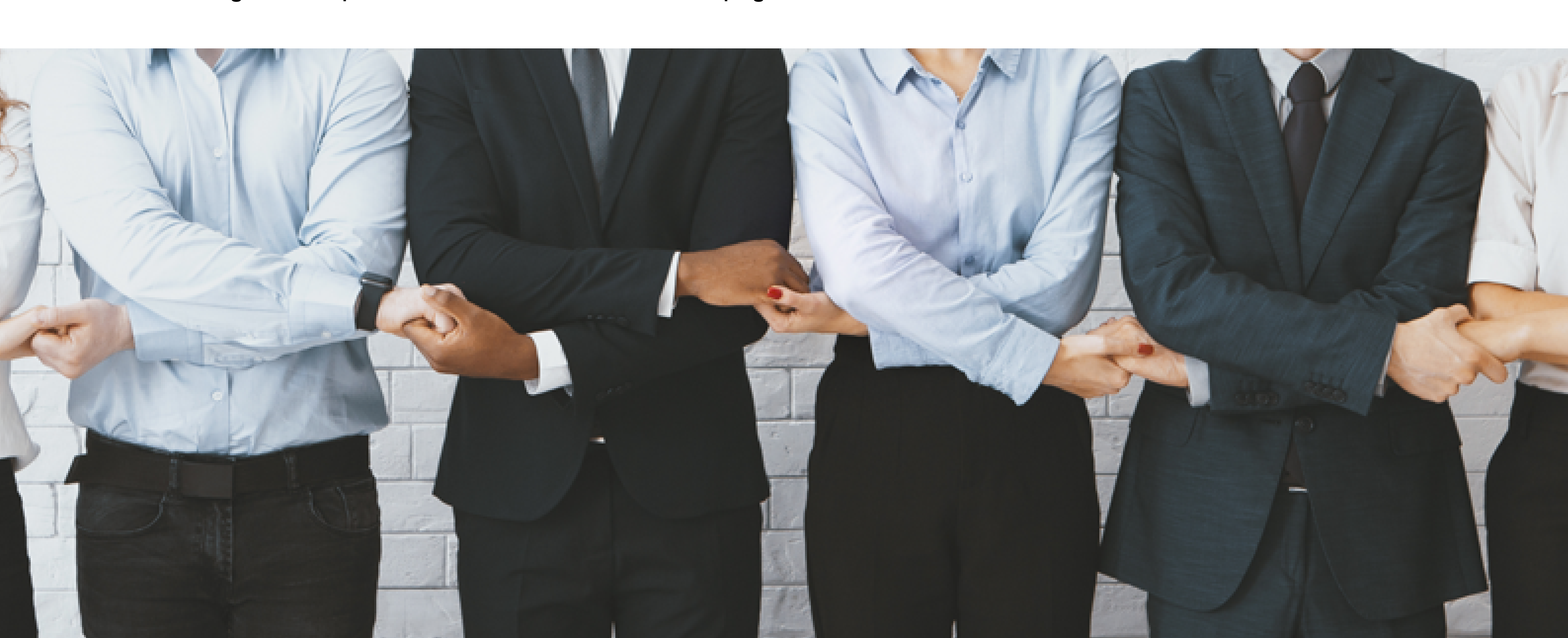
Dans le cadre de cet accompagnement, l'agent peut également se voir proposer de suivre l'itinéraire du CNFPT Atelier de construction de son projet d'évolution professionnelle choisie (5 jours en présentiel et 1,5 jours à distance) ou subie (7 jours en présentiel et 1 jour à distance).

La Mission Emploi et Développement des Compétences a également mis en place un outil d'aide à la mobilité : PerformanSe.

Cet outil permet d'apprécier les ressources individuelles de l'individu, sa dynamique comportementale, en s'appuyant principalement sur l'étude de ses traits de personnalité, ainsi que ses éléments de motivations et de valeurs.

3 agents de la Mission ont été habilités à l'utilisation des questionnaires d'évaluation des compétences comportementales au travail PerformanSe afin notamment d'accompagner les agents dans le cadre de leur évolution professionnelle.

13 agents ont pu bénéficier en 2020 d'un accompagnement au titre du conseil en mobilité.



Assurer le suivi médical des agents

Le suivi médical des agents est mis en place afin de prévenir l'altération de leur état de santé du fait de leur activité professionnelle.

Il est assuré par un médecin de prévention et par l'infirmière en santé au travail par le biais de :

_Visites médicales notamment dans le cadre des visites annuelles, de pré-reprise, de reprise, de prises de fonctions, de suivi renforcé (pour les agents exposés à des risques particuliers, RQTH, femme enceinte…). Elles peuvent être programmées à la demande de l'équipe MSSVT, suite aux entretiens individuels ou à l'analyse des requêtes (Chef de Mission, IDE, AS..), ou à la demande directe de l'agent.
_Les Dépistages Infirmiers qui permettent la réalisation d'examens complémentaires à la visite médicale (tests auditifs, visuels…) mais également de prioriser la programmation des futures visites auprès du médecin.
_Les entretiens infirmiers qui assurent un suivi et un accompagnement des agents dans leurs problématiques de santé.
_Les études de postes menées par l'infirmière à la demande du médecin de prévention. Ces études de poste permettent la mise en place d'aménagements ergonomiques de postes de travail des agents ayant des problèmes de santé.

Prévention des troubles musculo-squelettiques

_Afin d'identifier les risques professionnels et proposer des solutions techniques et / ou organisationnelles permettant de les supprimer ou de les réduire et, d'une manière générale, améliorer les conditions de travail des agents, des études ergonomiques sont mises en œuvre au niveau des services restauration des collèges.
_Réalisation de 3 études en 2021sur les collèges de Clairvaux, Orgelet et Damparis.
_Financement des matériels préconisés dans le cadre de l'étude
_Achat de chaises légères pour les réfectoires des collèges
_Financement des matériels de nettoyage automatisés pour les agents des collèges
_Travail en cours sur l'élaboration d'un mémento destiné aux agents contractuels des collèges



Assurer le suivi social des agents

L'assistante sociale du personnel accompagne les agents sur l'aspect professionnel, personnel, santé et financier pour leur permettre de concilier au mieux, vie professionnelle et privée. L'intervention sociale permet une écoute bienveillante, une analyse de la situation et une élaboration d'un plan d'aide dans le respect des règles déontologiques.

L'organisation des entretiens sociaux est souple et s'adapte au contexte de travail de l'agent : au bureau sur le temps de travail par le biais de convocation, sur les horaires libres de l'agent, à la MSSVT ou sur les sites proches du lieu de travail de l'agent, ainsi que lors de visites à domicile.

Au laboratoire départemental d'analyses

La démarche qualité nécessaire à l'accréditation COFRAC Essais n°1-0656 (portée disponible sur www.cofrac.fr) du LDA permet d'assurer, conformément aux exigences normatives et réglementaires, un processus documenté, suivi et revu en matière d'accueil, de formation et d'habilitation de nouveaux agents et en cours de carrière. Le LDA39 a le souci de permettre à chacun de développer ses compétences selon les besoins de son secteur et favorise la polyvalence. Des groupes de travail sont proposés aux agents pour leur permettre de participer activement au développement du laboratoire.

Le service du LDA s'organise de manière à pouvoir répondre positivement aux sollicitations des agents concernant les demandes de temps partiel, de formation, de découverte d'autres métiers via le dispositif 'Vis mon Job'.

Prévention des risques psycho sociaux

_Accompagnement des opérateurs de maintenance pour la mise œuvre de la prévention du risque légionnelle
_Accompagnement les équipes de cuisine dans la gestion de l'hygiène alimentaire grâce à des audits réalisés par le LDA39

Proposer aux agents des actions et des dispositifs de soutien

Groupe Suivi Aménagement Reclassement : Permet une réflexion commune aux 3 missions de la DRH sur les demandes individuelles de reclassement professionnel, mobilité pour raison de santé ou aménagement de poste complexe.



Médiation

Permet dans un premier temps, à chaque membre d'une équipe en situation de conflit de bénéficier d'un espace de parole. Ces échanges individuels et confidentiels ont pour objectif d'identifier les sources potentielles du conflit, puis de faire émerger des pistes de résolutions qui seront présentées dans un deuxième temps en collectif.

DSA

Ce dispositif a pour objet de soutenir les agents confrontés, dans le cadre de leurs fonctions, à des menaces, des violences à la personne et/ou aux biens en leur proposant un accompagnement juridique et psycho-social.

Fiche Incident/agressions

Elle permet aux agents confrontés, dans le cadre de leurs fonctions, à des insultes, menaces, agressions psychologiques et/ou physiques de ne pas « banaliser » ces incidents en les signalant à leur hiérarchie et à la MSSVT. En fonction de la demande de l'agent quant aux suites à donner une visite médicale, un entretien ou contact téléphonique avec l'assistante sociale, ou un rdv avec la psychologue du travail peuvent être programmés, la mise en place du DSA peut également être sollicitée au besoin.

Assurer des actions de maintien dans l'emploi aux agents en situation de handicap

Une nouvelle convention 2020-2022 avec le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées de la fonction publique (F.I.P.H.F.P.) a été signée. Elle permet de mener des actions de maintien dans l'emploi et d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Le Département compte parmi ses effectifs 8,52 % (taux d'emploi légal) de personnes en situation de handicap en 2019 au-delà de son obligation légale qui est de 6 %.

Proposer des prestations sociales aux agents

Le Département du Jura, dans le cadre de sa politique sociale, prévoit un budget de 389 000 euros pour l'ensemble des prestations sociales.

Le Département propose à ses agents les prestations sociales suivantes :

Titres restaurant Médailles du travail

- Restaurant administratif
- Chèques vacances
- Gardes Jeunes Enfants
- Séjours d'enfants
- Allocation enfant handicapé
- Arbre de Noël
- Cadeaux des retraités
- Prêt achat voiture
- Prêt 1ère installation
- Trajets domicile travail
- Fonds de secours
- Aide remboursable
- Prévoyance
- Obsèques

- Crèche : En 2020, la crèche du Département a accueilli 40 enfants (30 en accueil régulier et 10 en accueil occasionnel). 16 enfants avaient au moins un parent qui travaillait au Département.

Télétravail

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté, sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Les enjeux du télétravail sont les suivants :

_Contribution au Développement durable,
_Amélioration de la qualité de vie au travail en trouvant un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle,
_Diminution du stress et de la fatigue des transports,
_Augmentation de la productivité,
_Augmentation des capacités de concentration.

Le Département a mis en place une expérimentation du télétravail en novembre 2019 pour une durée d'une année avec 14 télétravailleurs, des évaluations ont été réalisées durant cette année d'expérimentation auprès des agents et de leur supérieur hiérarchique.

De même, durant la crise sanitaire (mars 2020), la collectivité a donné la possibilité à près de 400 agents de télétravailler totalement ou partiellement afin de maintenir la continuité des services.

En octobre 2020, a été actée l'extension du télétravail régulier auprès d'un nombre plus important d'agents, mais également le télétravail ponctuel, auprès d'encadrants. A ce titre, près de 100 télétravailleurs ont pu exercer selon ces dispositions. Il faut également ajouter 100 autres télétravailleurs du fait de la crise sanitaire d'octobre 2020 à juin 2021.

Une charte est venue préciser les activités éligibles et non éligibles et les différents prérequis pour exercer en situation de télétravail. Cette charte fixe également les conditions de travail exigées. Le projet de développement du télétravail a été soumis à l'avis du CT et du CHSCT ainsi qu'à la validation de l'Assemblée Plénière.



EN EXTERNE

ACTIONS COLLECTIVES DE SOLIDARITÉ

Le Département, dans le cadre de ses politiques de solidarité, conduit au sein de ses territoires d'action sociale, des actions qui mobilisent l'ensemble des acteurs (bénéficiaires, institutions, partenaires, …) au profit de populations les plus fragilisées afin de les conduire dans une évolution sociale positive et une amélioration individuelle et collective des conditions de vie.

En 2020, ces actions collectives sont intervenues dans les domaines de la parentalité, de l'enfance, de l'alimentation, de l'amélioration de l'habitat et de la culture et ont concerné un peu plus de 2 000 personnes. A noter qu'après le printemps 2020, des nombreuses actions collectives ont été annulées ou suspendues du fait de la pandémie COVID.

ACTIONS D'INSERTION

La politique d'insertion visée par le Département développe des actions en direction de l'épanouissement personnel.

Elle vise à favoriser la réalisation de parcours d'insertion individualisés aux problématiques des publics.

L'accompagnement personnalisé réalisé par les professionnels du Département permet de prendre en compte la globalité de la situation, de contractualiser avec la personne des actions d'insertion adaptées à ses capacités.

Les financements insertion du Département permettent ainsi la mobilisation d'outils tels que les ateliers « estime de soi », des actions liées à la santé, à la mobilité.

La diversité des contrats aidés développée par le pôle des solidarités pour les bénéficiaires du RSA, allant du CAE 7h au CIE 35h dans le secteur marchand favorise largement l'épanouissement personnel et permet une inclusion sociale positive.

Le budget consacré par le département à la politique d'insertion à ce jour à :

_1 400 000 € pour le PDI
_1 293 000 € pour les contrats aidés

L'ensemble des actions entreprises par le Conseil départemental et présenté dans la (« La cohésion sociale et les solidarités entre les territoires et les générations ») participe à l'épanouissement personnel des habitants du Jura puisque l'épanouissement personnel de chacun a justement comme objectif le renforcement de la cohésion sociale.



POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



La politique départementale de Solidarité Internationale a pour ambition de sensibiliser la population jurassienne aux grands enjeux de développement durable.

Cette politique porte notamment sur les actions suivantes :



_L'implication du Département dans le « Réseau régional Multi-Acteurs Bourgogne-Franche-Comté International » (BFCI = Bourgogne-Franche-Comté International) dédié à la coopération et à la solidarité internationale. Ce réseau fédère plus de 140 collectivités et associations en Bourgogne-Franche-Comté.
_Le soutien financier des « Tandems Solidaires », classes de Collèges inscrites dans le Dispositif d'Education à la Citoyenneté Mondiale.
_Lancement d'un appel à projets à destination d'associations jurassiennes menant des projets d'aide au développement.

Exemple de projet accompagné au titre de l'appel à projets 2021 de la politique de Solidarité Internationale

Projet de coopération internationale mutualisé « Coopérer pour réussir l'avenir au Niger – COPRA NIGER »

Le projet COPRA Niger est un projet de coopération internationale mutualisé entre 9 collectivités territoriales et 5 associations du Niger d'une part, et d'autre part 5 collectivités territoriales françaises et 5 associations de la région Bourgogne-Franche-Comté. Son objectif principal est de favoriser un développement local durable sur les 9 territoires nigériens concernés par le projet, afin plus spécifiquement de répondre à deux objectifs :

_Renforcer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement
_Renforcer la qualité de l'éducation et le développement de la formation professionnelle

D'un montant prévisionnel de 654 168€ sur deux ans (1er juillet 2020 – 30 juin 2022), ce projet bénéficie du soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), de l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, des collectivités territoriales et des associations partenaires du projet.

APPEL D'OFFRES : APPUI À LA COORDINATION DU PROJET MUTUALISÉ COPRA NIGER



COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

UN SERVICE SOCIAL DE PROXIMITÉ

Le Département a la responsabilité de l'organisation d'un service social de proximité pour tous. Il est l'un des derniers services publics interlocuteur de la population. La polyvalence de secteur se caractérise par une implantation territoriale et une mission d'accueil généraliste.

Les travailleurs sociaux polyvalents de secteur interviennent dans le domaine de la prévention des situations d'exclusion et d'isolement, l'accompagnement à la résolution des problématiques de santé, d'insertion.

Leurs actions permettent de renforcer le lien social et favorisent le mieux vivre ensemble.

Le travail sur réseau développé par les professionnels au sein d'un territoire favorise la complémentarité entre acteurs multiples et participe à la cohésion sociale des territoires.

Depuis 2016, la collectivité s'est fortement engagée dans la mise en œuvre de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillissement) notamment à travers la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA). Dans ce cadre, elle apporte son soutien à des porteurs de projets proposant des actions de prévention en direction des seniors.

Dans ce contexte, et au moyen d'une dotation de la CNSA (Caisse Nationale de la Solidarité et de l'Autonomie), le Conseil départemental lance un appel à projets multithématiques en lien avec les acteurs institutionnels (ARS, Caisses de retraites de base et complémentaires, ANAH, CPAM et Mutualité Française). Il vise à couvrir l'ensemble du territoire départemental en développant de nombreuses actions collectives traitant de la prévention de la perte d'autonomie dans ses différentes composantes (préservation du capital santé mais aussi lutte contre la fracture numérique, accès à la culture, lien social,...).

Il est à noter que depuis fin 2019, les crédits, initialement fléchés sur les actions collectives de prévention à destination des seniors résidant à domicile, sont également mobilisés pour développer des actions collectives au sein des EHPAD, des actions de soutien aux aidants et des actions individuelles de prévention pour les publics les plus dépendants.



Chiffres clés de la programmation 2020

Thématiques	Nombre de bénéficiaires concernés	Nombre d'actions menées	Crédits programmés
SANTE GLOBALE (nutrition, mémoire, activité physique adaptée, bien-être/estime de soi ou multithématiques)	1 099	185	288 508 €
USAGE DU NUMÉRIQUE	165	62	45 389 €
AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX AIDES TECHNIQUES	396	3	40 930 €
MOBILITÉ	148	1	2 352 €
LIEN SOCIAL	693	7	25 928 €
PRÉPARATION A LA RETRAITE	8	2	1 194 €
HABITAT ET CADRE DE VIE	10	2	8 709 €
AUTRES THÉMATIQUES COLLECTIVES (accès à la culture, animation territoriale...)	209	18	49 811 €
ACTIONS INDIVIDUELLES DE PRÉVENTION	63	63	67 774 €
TOTAL	**2 791**	**343**	**530 595 €**



FAVORISER L'ÉGAL ACCÈS À L'EMPLOI

RECRUTER DES AGENTS EN PEC CAE

Le PEC CAE est réservé aux personnes reconnues par les institutions comme rencontrant des difficultés particulières pour l'accès à l'emploi, afin de développer avec elles un parcours de développement de leurs compétences.

Ces personnes peuvent être des bénéficiaires du RSA, des personnes suivies par Pôle Emploi, des travailleurs handicapés suivis par Cap Emploi, ou encore des jeunes entre 16 et 25 ans suivis par la Mission Locale.

Afin de favoriser l'insertion de ces personnes, le Département a recruté 27 agents en PEC-CAE en 2020.

RECRUTER DES APPRENTIS

L'apprentissage concerne les jeunes de 16 à 29 ans révolu (sans condition d'âge pour les travailleurs handicapés) et permet de bénéficier :

_d'une formation en alternance qui associe une formation pratique et concrète chez un employeur et des enseignements plus théoriques en lien avec ce qui est fait en entreprise dispensés dans un centre de formation d'apprentis ou un établissement scolaire.
_d'un statut de salarié (avec les mêmes droits et la même couverture sociale), d'une rémunération (pourcentage du SMIC et exonération fiscale) y compris pendant la période de formation théorique.
_d'un même diplôme professionnel que celui préparé sous le statut d'élèves, y compris des diplômes de l'enseignement supérieur.
_des chances de se voir offrir un emploi auprès d'un maître d'apprentissage une fois son diplôme obtenu.

La collectivité a recruté 10 apprentis en 2020 et 5 en 2021.

La Direction des Ressources Humaines a par ailleurs développé un partenariat avec la Chambre des Métiers du Jura permettant de favoriser l'accueil dans les services départementaux de jeunes travailleurs handicapés en contrat d'apprentissage.

Outre les actions mises en œuvre par la Collectivité, cette dernière veille à ce que les entreprises choisies pour travailler en partenariat mettent en place des actions en adéquation avec ces valeurs. Pour exemple la société Axione lutte contre les discriminations en respectant la mixité des équipes, en employant des personnes en situation de handicap ou éloignées de l'emploi.



COHÉSION SOCIALE - SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

EMPLOI, INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Accompagnement personnalisé des publics en difficulté





Gestion du Fonds social européen (FSE)

Afin de renforcer sa politique d'insertion, le Conseil départemental du Jura a postulé pour gérer, sur son territoire, le Fonds Social Européen pour la période 2014-2020 (2021). L'axe retenu dans la délégation attribuée au Département s'intitule : « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ».

Dans ce cadre, l'Institution départementale s'est vue attribuer une enveloppe de 5,5 M€, gérée sous forme d'appels à projets à destination des structures d'Insertion et du service Insertion du département.

Lors de la Commission permanente du 12 avril 2021, les élus ont validé par avenant la prolongation sur 2021 de 13 actions programmées au titre de l'appel à projets 2019/2020, pour un montant total de 1 205 543€ de demande de subvention FSE.

Lors de la Commission permanente du 28 mai 2021, les élus ont validés 3 actions programmées au titre de l'appel à projets 2021 n°1 pour un montant total de 126 430 € de demande de subvention FSE.

Exemples d'actions retenues pour un co-financement FSE

L'opération «Antenne mobilité» portée par l'association intercommunale de réinsertion (AIR) sollicitation à hauteur de 36 428,52€ de FSE

Afin de faciliter les déplacements des personnes éloignées de l'emploi, l'association AIR propose plusieurs services à destination de personnes ne disposant pas de moyen de locomotion. Pour l'année 2021, le FSE co-finance à hauteur de 20%, les frais de fonctionnement de l'association et la rémunération de 6 chauffeurs et 1 coordinateur mobilité :

_Les chauffeurs sont chargés d'assurer le transport de personnes en insertion sur les sites d'activité de SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) locales.
_Le coordinateur mobilité anime le service et est en charge :
  _d'assurer la mise en place des locations de véhicules (éligibilité, diagnostic, coordination prescripteurs, suivi de la location, suivi des objectifs, suivi technique, renouvellement, ...).
  _d'organiser la prise en charge des usagers du service, de coordonner avec les prescripteurs leurs projets relatifs à la mobilité dans le cadre de leur parcours d'insertion.
  _d'organiser les plannings des chauffeurs.
  _de s'assurer du bon état des véhicules et de leur entretien.

L'opération doit permettre la prise en charge de 82 participants en 2021.

21 557,20€ sur un cout total de 49 057 € pour soutenir l'opération «Favoriser l'émergence d'actions innovantes pour contribuer à l'insertion des publics éloignés de l'emploi» portée par le Département du Jura (Service Insertion)

L'action sociale est la principale mission du Département et recouvre un champ d'actions très large : aide sociale, à l'enfance, aux personnes handicapées, aux personnes âgées, l'insertion sociale et professionnelle.

En parallèle, le Conseil départemental, dispose de compétences étendues pour favoriser le développement du territoire.

Dans le cadre de son programme départemental d'insertion (PDI), le Conseil Départemental développe, finance et met en œuvre des actions d'insertion en direction des publics en difficultés et particulièrement en direction des bénéficiaires du RSA. Le projet vise à favoriser l'émergence de projets prévus dans le cadre du plan pauvreté et en cohérence avec le Plan départemental d'insertion. Il devra plus particulièrement élaborer un plan d'action permettant l'émergence de nouvelles activités d'insertion.

Le projet est constitué d'une seule action de soutien aux structures afin de favoriser l'émergence de 2 projets :

_La création d'une structure innovante proposant des contrats de travail pérenne pour les bénéficiaires du rSa les plus éloignés de l'emploi. Un certain nombre de personnes ne sont pas retenues actuellement lors du recrutement des chantiers d'insertion car elles n'ont pas les prérequis suffisants pour occuper les postes de travail ou elles ont bénéficié de parcours en chantier d'insertion sans pouvoir déboucher sur une insertion professionnelle. Aussi, il est proposé de réfléchir à un nouveau modèle de contrat de travail d'insertion pérenne (ce qui pourrait s'apparenter à un ESAT social = Etablissement ou service d'aide par le travail). Ce projet n'a pas pour finalité de créer une nouvelle structure d'insertion mais d'intégrer ces postes dans les structures existantes.

_La création d'une nouvelle activité de Recyclo-Technicothèque

Afin de diversifier les activités des entreprises d'insertion et parallèlement de répondre aux problèmes de recyclage des aides techniques favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées (lorsque ces dernières n'en ont plus l'utilité), il est proposé une réflexion sur l'opportunité de la création d'une nouvelle activité recyclothèque déployée au sein de structures d'insertion existantes en cours. Le Département affecte un chargé de mission sur le projet avec les missions suivantes:

_Identifier les besoins des territoires d'action sociale et des partenaires extérieurs
_Identifier et mobiliser les porteurs potentiels de structures
_Établir un cahier des charges des différents projets
_Élaborer les projets de financement

Les bénéficiaires finaux du projet sont les bénéficiaires du rSa les plus éloignés de l'emploi.

Ce projet allie politiques de solidarité, insertion et autonomie, et politique écoresponsable.





DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

LES MARCHÉS

Selon l'article L.2111-1 du Code de la commande publique, la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale. En application de ce principe, lorsque la nature des achats le justifie, le Département intègre dans les cahiers des charges des spécifications techniques et réserve une part de la pondération du jugement des offres aux considérations environnementales



CUISINER ET CONSOMMER RESPONSABLE DANS LES COLLÈGES

ACHATS DE DENRÉES ALIMENTAIRES

Le Département a mis en place en 2014 un financement d'achats alimentaires en circuit court / bio pour les collèges publics, anticipant les orientations de la loi Egalim de 2019.

En 2020-2021, 36 000 € (sur une enveloppe globale de 50 000 € disponibles) ont été répartis entre 21 établissements.

Montants versés à hauteur de :

_50% de la facture pour l'achat de produits locaux,
_60% pour les produits locaux et biologiques,
dans la limite d'un plafond réparti au prorata du nombre de repas produits selon le compte financier de l'année N-2.

PRÉSENTATION DE LA LOI EGALIM ET DES OUTILS PERMETTANT SON RESPECT

_La loi 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine durable et accessible à tous, dite loi EGALIM (complétée par le décret 2019-351 du 23 avril 2019), fixe pour 2022, un objectif de 50% des repas qui devront être préparés avec des produits issus de filières durables et de qualité dont au minimum 20% de produits BIO ou d'exploitations en conversion ;
_Les termes de la loi sont présentés et commentés en collège, en réunion technique gestionnaires, en réunion binôme cuisinier-gestionnaire et en commission de concertation des collèges ;
_Les établissements sont également sensibilisés à la prévention des déchets, à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

AGRILOCAL



Poursuite de la démarche Agrilocal dont l'objectif est de :

_renforcer et valoriser la dynamique des circuits de proximité / bio du département ;
_doter le secteur public, soumis au code des marchés publics, d'un outil spécifique de commande pour approvisionner localement les cantines (intérêt notamment pour développer les marchés à bons de commande).

Tous les collèges ont accès à Agrilocal. Des animations sont organisées autour du consommer durable (3 Semaines Agrilocal dans l'année, avec quizz et jeux à destination des élèves).

En parallèle, un travail est mené avec les producteurs de viande et trois collèges volontaires pour la réalisation de menus adaptés permettant l'achat de bête entière.

INTERVENTION D'UNE ÉLÈVE DIÉTÉTICIENNE EN STAGE AU SERVICE ÉDUCATION

Une élève en stage de dernière année de diététicienne est intervenue dans quelques classes des collèges (Arbois, Chaussin, Lavans) sur le « bien manger ».

Elle a également organisé un échange avec les cuisiniers et les gestionnaires de collèges autour des additifs et du plat végétarien.



ÉNERGIE

ÉNERGIE LOGIS

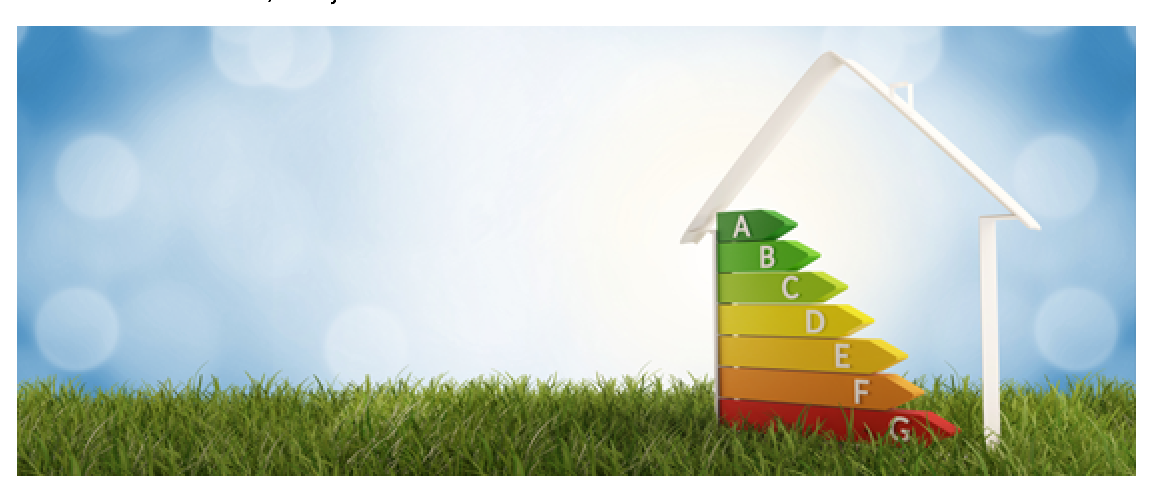
Ce dispositif mis en place depuis 2012 consiste en un accompagnement collectif de ménages en situation de précarité ainsi que de jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes, primo-accédant ou futurs primo-accédant à un logement autonome.

Des ateliers sont donc organisés sur l'ensemble du territoire sur les thématiques suivantes :

_Maîtriser ses consommations d'énergie et d'eau ;
_Bien choisir et vivre son logement ;
_Savoir lire sa facture d'énergie ;
_Eco'nnecté (pour les jeunes) : écogestes à appliquer au quotidien et présentation des applications smartphone permettant de suivre sa consommation d'énergie au quotidien.

Les bénéficiaires des ateliers sont orientés par des travailleurs sociaux, le dispositif ASME, des structures d'insertion, des associations caritatives, des CCAS, SIAS, des MASP...

De 2012 au 31/07/2021, 680 jurassiens ont bénéficié des ateliers.



ASME

Accompagnement Social pour la Maîtrise de l'Énergie- accompagnement individuel des personnes en situation de précarité énergétique.

Ce dispositif, mis en place depuis 2014, consiste en la réalisation de visites sociotechniques au domicile de personnes en situation de précarité énergétique, orientées par des travailleurs sociaux, le dispositif Energie Logis, des structures d'insertion, des associations caritatives...

Les visites sont effectuées, en binôme, par un technicien de l'AJENA, pour la partie technique, et par une Chargée de Mission du Service Insertion et Action Sociale pour le volet social et comportement de l'usager.

L'objectif est de comprendre les situations et de trouver des solutions d'accompagnement adaptées en réponse aux difficultés rencontrées (ex : orientation vers des partenaires pour un appui budgétaire, pour la mise en place d'un plan d'apurement auprès d'un fournisseur d'énergie, pour le montage de dossiers ANAH pour des travaux d'isolation et le changement de système de chauffage, pour la saisine de la Commission de lutte contre l'habitat indigne et indécent...).

De 2014 au 31/07/2021, 441 familles ont bénéficié de cette politique liée au développement durable.

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE VERTE

Les orientations du Conseil départemental relatives à l'agriculture et la forêt vise à :

_Soutenir l'économie agricole et forestière ;
_Mettre en place des actions de promotion et de communication des activités et produits agricoles et forestiers auprès du grand public ;
_Encourager des pratiques agricoles et forestières plus respectueuses de l'environnement ;
_Accompagner les agriculteurs en difficulté ;
_Aménager et préserver l'espace agricole et forestier ;
_Développer les circuits alimentaires de proximité ;
_Veiller à la santé animale et la sécurité sanitaire ;
_Soutenir les organismes syndicaux.

Le dispositif Avenir Agriculture Jura permet de soutenir les organismes agricoles et forestiers tout en poursuivant le co-financement des actions du Plan régional de Développement Rural :

_Accompagnement des agriculteurs pour des investissements en bâtiments ou matériels visant notamment de bonnes pratiques environnementales et ainsi la prévention de pollutions sur les exploitations agricoles,
_Soutien aux investissements matériels des industries agroalimentaires,
_Appui :
  _à la création d'infrastructures forestières (dessertes),
  _à la sylviculture,
_Soutien à des opérations visant le développement de l'alimentation de proximité, via notamment la poursuite de la démarche Agrilocal (voir page 32).
Surveillance des laits dans le cadre du paiement du lait à la qualité (PLQ)

La composition et la présence éventuelle d'antibiotiques dans le lait de chaque producteur laitier est contrôlée chaque semaine dans le cadre du paiement du lait à la qualité.

Formations

Le LDA est reconnu par l'Etat comme organisme de formation et réalise des travaux de conseil et d'expertise, notamment sur la maîtrise de l'hygiène en production alimentaire, incluant la maitrise du risque allergène, et la mise en place de plan de maîtrise sanitaire.



Crédits photos : CD39 - AdobeStock
Conception et Impression : Conseil départemental du Jura
Novembre 2021

ISSN 2680-6843

jura

LE DÉPARTEMENT



DÉPARTEMENT DU JURA

17 Rue Rouget-de-Lisle

39000 LONS-LE-SAUNIER

Tél. 03 84 87 33 00

jura.Fr